



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

de L'Amicale Sportive Arrestoise  
(modifié le 07 juillet 2023)



## ENGAGEMENT DU CLUB :

**Les dirigeants de L'AMICALE SPORTIVE ARRESCOISE s'engagent à construire un club dont les principaux fils conducteurs sont :**

- l'esprit de famille et la convivialité,
- la rigueur et l'engagement,
- le respect de chacun,
- la motivation et l'envie de gagner,
- la solidarité et la loyauté,
- l'esprit Fair-Play qui doit animer chacun dans la pratique du sport.

**Ainsi pour que le club puisse fonctionner dans les meilleures conditions, il est important que tous les acteurs de la vie du club acceptent de se soumettre à quelques règles simples.**

## LICENCE :

**Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié de l' AMICALE SPORTIVE ARRESCOISE doit avoir :**

- pris connaissance et signé le règlement intérieur du club,
- acquitté le montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle,
- passé la traditionnelle et obligatoire visite médicale.

**Tout cas particulier ou relatif au montant de la cotisation sera examiné par le bureau.**

**Pour toute demande de licence, une détection basée sur une période d'au moins 2 entraînements sera effectuée par l'entraîneur responsable. A la suite de cette période, le club se réserve le droit de refuser l'inscription du joueur.**

**L' AMICALE SPORTIVE ARRESCOISE permet une grande liberté sur le paiement de la licence, mais il est en droit de suspendre le joueur de toute compétition s'il ne régularise pas celle-ci sous quinzaine.**



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

de L'Amicale Sportive Arrestoise  
(Suite 2/5)



## LE JOUEUR :

**Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du football dans un bon état d'esprit et dans les règles élémentaires de la vie associative et sportive. Il est tenu de :**

- **participer aux entraînements et aux matchs,**
- **respecter les dirigeants, les arbitres, les adversaires, les spectateurs et ses équipiers,**
- **prévenir l'entraîneur au moins 48h à l'avance en cas d'empêchement (sauf cas particulier),**
- **accepter les décisions prises par l'entraîneur et les dirigeants,**
- **participer au maximum à la vie de l'association (tournoi, réunion, brocante, loto, etc...),**
- **respecter le matériel et les locaux de notre club ainsi que les locaux des autres clubs**

**L'esprit d'équipe et de convivialité engendré permettra ainsi d'aboutir à un "esprit club".**

## L'ENTRAINEUR

**Il a pour tâche la préparation à la pratique du football à tous les niveaux et sous tous ses aspects : Préparation physique, formation, entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur pour une bonne intégration dans le groupe.**

**Le rôle de l'entraîneur :**

- **Choisi par le bureau pour ses compétences techniques et ses qualités humaines, il a toute autorité en matière de choix technique, tactique pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne,**
- **Il doit être, par son comportement, un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité,**
- **Il s'efforce d'être présent au minimum 15 minutes avant l'arrivée des licenciés afin de préparer les exercices pour les entraînements.**

**Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition et de les rendre aussi propre que possible et de quitter les locaux en ayant pris soin de fermer tout ce qui a été ouvert.**



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

de L'Amicale Sportive Arrestoise  
(Suite 3/5)



## LE DIRIGEANT

**Il est partie prenante dans la gestion et la bonne marche du club. Il doit faire respecter le règlement intérieur, maintenir et faire maintenir en permanence un bon esprit sportif.**

**Au cours des matchs et des entraînements, il épaulle l'entraîneur mais n'intervient pas dans le management de l'équipe.**

**Il a toute autorité sur les joueurs pour faire appliquer les consignes de l'entraîneur en son absence.**

## ENTRAÎNEMENTS

**La présence aux entraînements est obligatoire.**

**Le joueur doit être prêt pour l'heure fixée au préalable.**

**Sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport : crampons (si besoin), protège-tibias, short, baskets, survêtements et affaires chaudes pendant la saison hivernale.**

**Sa tenue ne doit pas constituer un danger pour lui et ses coéquipiers. Tout objet (montre, bague, chaîne, boucles d'oreilles, bracelets...) est formellement interdit lors de la pratique du football.**

**S'il ne peut pas participer à l'entraînement, il est tenu d'en informer l'entraîneur.**

**En cas d'intempéries ou d'incertitudes sur le déroulement d'une rencontre , le joueur doit se renseigner auprès de son entraîneur.**

## Matchs

**La présence régulière aux entraînements est nécessaire pour pouvoir participer aux matchs.**

**Le joueur arrive à l'heure qui lui a été communiquée. Il doit avoir tout son matériel de footballeur.**

**Sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport et à l'identité de notre club. Il doit avoir les chaussettes remises en début d'année et en possession de ses protège-tibias et des chaussures adaptées au terrain. Le maillot et le short seront remis au début de la rencontre.**



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

de L'Amicale Sportive Arrestoise  
(Suite 4/5)



**Tout joueur doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable, vis-à-vis des joueurs, des dirigeants, des spectateurs, et de ses équipiers.**

**Tout joueur averti par un carton jaune ou expulsé par un carton rouge pour des raisons autres qu'un excès d'engagement dû à notre sport se verra automatiquement responsabilisé de sa faute et devra dédommager le club de la somme due et payée par le club, auprès du district.**

**Nous nous réservons le droit de ne pas le faire rejouer, tant qu'il n'aura pas remboursé cette somme.**

## VESTIAIRES

**Les joueurs s'engagent à respecter les locaux mis à leur disposition.**

**Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur et sera soumis à une sanction disciplinaire, voire financière.**

**Il est impératif de ne pas emmener d'objets ou de vêtements de valeur lors des entraînements et des matchs. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte ou de dégradation à l'intérieur des enceintes de l'amicale ainsi que lors des déplacements.**

**Tout joueur qui sera surpris en train de fouiller, de voler dans le sac d'un de ses coéquipiers ou convaincu de vol sera définitivement exclu du club.**

**Il est également interdit de fumer dans les locaux mis à notre disposition, de même tout alcool ne pourra être consommé sur les lieux (vestiaires et terrain).**

## BUVETTE

**La vente et la consommation de boissons alcoolisées sont strictement interdites après 21h30.**

**Tout barman devra obligatoirement être majeur.**

## ESPRIT SPORTIF ET FAIR-PLAY

**En tout lieu et toute circonstance, tout licencié de l'A.S.A en est le représentant. Il lui appartient d'avoir un comportement et une tenue irréprochables.**

**Chaque joueur s'engage à être respectueux de toutes les règles précitées et s'engage aux matchs comme aux entraînements à respecter l'adversaire, ses équipiers, ses dirigeants et l'arbitre.**

**Tout joueur qui aura un comportement allant à l'encontre de ces principes pourra faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension au renvoi définitif. Dans ce dernier cas la licence ne sera pas remboursée.**



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

de L'Amicale Sportive Arrestoise  
(Suite 5/5)



**Tout joueur convoqué à une commission de discipline ou d'éthique sportive auprès du district des Haut-de-France, s'engage à y être présent ou s'engage à envoyer un courrier d'excuse relatant les faits pour sa défense ou celle d'autrui. Pour tout manquement à sa responsabilité celui-ci se verra infliger une amende de 20€ et sera exclu de l'équipe en l'absence de cette régularisation.**

## LA VIE DU CLUB

**La vie du club ne s'arrête pas aux matchs et aux entraînements. Pour permettre de développer un projet sportif ambitieux, pour garder et améliorer la convivialité au sein du club, nous demandons à chaque membres ( joueurs, éducateurs, dirigeants et parents) de participer au minimum aux différentes manifestations du club proposées tout au long de l'année sportive.**

**RAPPEL : LES DIRIGEANTS SONT BÉNÉVOLES  
et donnent de leur temps pour vous.**

**Merci de nous respecter comme nous devons vous respecter**

**Le Président  
Sylvain Oseret**

